



LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

08 JUL. 2019

873

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 juillet 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Santé :

À côté des études en cours que l'on peut consulter dans les dossiers sur huit axes prioritaires, le Centre Hospitalier du Luxembourg (CHL) mentionne sur son site Internet d'autres études s'articulant « autour d'autres maladies ». Ainsi, on peut lire qu'il existe un registre belgo-luxembourgeois pour l'étude des atypies du développement sexuel censé permettre la collecte de données épidémiologiques et démographiques des patients atteints d'atypies du développement sexuel en Belgique et au Luxembourg.

Compte tenu de la description peu claire et de l'envergure potentielle dudit registre, j'aimerais savoir de Monsieur le Ministre s'il est conscient de l'existence dudit registre ? Est-ce que Monsieur le Ministre pourrait me dire quelles sont les « atypies (anomalies) » enregistrées et sous quel diagnostic médical ? Quelles sont les données concrètement recueillies par le CHL ?

De surcroît, en faisant entrer en ligne de compte le respect des droits des patients mineurs, se pose la question comment garantir aux enfants concernés qu'ils seront informés plus tard du registre ? Combien de temps les données collectées sont-elles conservées et quand / sous quelles conditions sont-elles effacées ?

Est-ce que Monsieur le Ministre estime qu'il serait utile de pouvoir traiter les données recueillies au sein du futur Observatoire national de la Santé (projet de loi n° 7332) afin de mieux pouvoir cibler les politiques dans le domaine des atypies du développement sexuel ? Dans le même contexte, ne serait-il pas opportun de collecter ces données de manière centralisée au niveau national ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Marc Angel
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 08 juillet 2019

Objet : Question parlementaire n° 873 du 08.07.2019 de Monsieur le Député Marc Angel -
Atypies du développement sexuel

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés